

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel ou par télécopieur à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim by email or by fax to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial ouest/ West commercial	2500, boul. Daniel- Johnson, bureau 415, Laval, QC, H7T 2P6	450-682-1115	450-910-1229	reclamationOuest@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC. Syndic/Trustee



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton

Les Tours Triomphe 2500, boul. Daniel-Johnson Bureau 415 Laval (QC) H7T 2P6 Tél.: (450) 682-1115

Tél.: (450) 682-1115 Téléc.: (450) 682-6663 www.raymondchabot.com

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DU QUEBEC

Nº DIVISION : 01-MONTREAL Nº COUR : 500-11-050085-162 Nº DOSSIER : 41-343920 Nº BUREAU : 288211-001

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

« Chambre commerciale »

POLINEX PLASTIQUES INC., personne morale ayant fait affaires au 2850, rue Botham, ville de Saint-Laurent, province de Québec H4S 1J1

Partie ci-après appelée le « failli »

Avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Avis est donné de ce qui suit :

- 1. Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de Polinex Plastiques inc. le 19 février 2016 et le soussigné, Raymond Chabot inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le tribunal, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 11 mars 2016, à 10 h, au bureau du Séquestre Officiel, Édifice Sun Life, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, Montréal (QC).
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 4 mars 2016, à Laval.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic Jean-François Cusson, CPA, CA, CIRP Responsable de l'actif

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tels qu'indiqués sur le formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.



An affiliate of Raymond Chabot Grant Thornton LLP Suite 415 Triomphe Towers 2500 Daniel-Johnson Blvd Laval (QC) H7T 2P6 Phone: (450) 682-1115 Fax: (450) 682-6663

www.raymondchabot.com

CANADA

SUPERIOR COURT

« Commercial Chamber »

DISTRICT OF QUEBEC DIVISION NO.: 01-MONTREAL COURT NO.: 500-11-050085-162

FILE NO.: 41-343920 OFFICE NO.: 288211-001

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:

POLINEX PLASTIQUES INC., legal person having done business at 2850, Botham street, city of Saint-Laurent, province of Québec H4S 1J1

Herein named "Bankrupt"

Notice of Bankruptcy and First Meeting of Creditors

(Subsection 102(1) of the Act)

Take notice that:

- A bankruptcy order was made against Polinex Plastiques inc. on February 19, 2016 and the undersigned, Raymond Chabot Inc., was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the court, subject to affirmation by the creditors of the trustee's appointment or substitution of another trustee by the creditors.
- 2. The first meeting of creditors of the bankrupt will be held on March 11, 2016, at 10:00 AM, at the official receiver's office, Sun Life building, 1155, Metcalfe street, suite 1071, Montreal (QC).
- 3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, before the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
- 4. Enclosed with this notice are a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
- 5. Creditors must prove their claims against the estate of the bankrupt to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.

Dated at Laval, March 4, 2016.

RAYMOND CHABOT INC. Trustee Jean-François Cusson, CPA, CA, CIRP In charge of the estate

NOTE: If a copy of this Form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

District de:

Québec

No. division: No. cour:

500-11-050085-162

No. dossier:

41-343920

FORMULAIRE 78

Bilan — faillite d'entreprise

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Polinex Plastiques inc.

personne morale ayant fait affaires au 2850, rue Botham, ville de Saint-Laurent, province de Québec H4S 1J1

✓ Originale	Modifiée
-------------	----------

Au Failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 19ième jour de février 2016. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

10000000	PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Fail	li)
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$994,738.13
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
To	tal du passif	\$994,738.13
Su	rplus	\$0.00

Je, Edward Reichman, de Polinex Plastiques inc. de Saint-Laurent dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 2ième jour de mars 2016 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT) devant moi Laval, dans la province de Québec, ce 2ième jour de mars 2016

Signature du Failli

Commissaire à l'assermentation pour la province

	ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Fa	SIID)
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
***************************************	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débentures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$1.00
	Si le Failli est une personne morale, ajo	outez:
***************************************	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Tota	al de l'actif	\$1.00
Déf	icit	\$994,737.13

Liste "A"

Créanciers non garantis

Polinex Plastiques inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	Agence du revenu du Canada - Trois- Rivières	2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	\$0.00
2	API II inc.	a/s Dunton Rainville 800, Carré Victoria 43 étage, C.P. 303, Montréal, Québec, Canada, H4Z 1H1	\$318,404.07
3	Banque Royale du Canada	C.P. 57100, Etobicoke, Ontario, Canada, M8Y 3Y2	\$1.00
4	CSST - Laval	1700, boulevard. Laval, Laval, Québec, Canada, H7S 2G6	\$0.00
5	Markem Imaje inc.	a/s Franklin & Franklin 4141, Sherbrooke Ouest, suite 545, Montréal, Québec, Canada, H3Z 1B8	\$5,983.06
6	Ministère du Revenu du Québec Montréal	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
7	Ministère du Revenu du Québec Montréal	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
8	SM Polymers	410, St-Andrew, St-Fergus, Ontario, Canada, N1M 1P3	\$134,070.00
9	The Trademark Company	2703, Jones Franklin Road, suite 206, Cary, Caroline du Nord, USA, 27518-	\$536,280.00
		Total:	\$994,738.13

Liste "B" Créanciers garantis

Polinex Plastiques inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières 2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, G9A 4E9		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
2	Ministère du Revenu du Québec Montréal 1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, H3H 2V2		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
	E 200 (1996)	Total:	\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00

19ième jour de février 2016 Date

Liste "C" Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

Polinex Plastiques inc.

No Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
		Total:			

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Polinex Plastiques inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
	Total				

19ième	iour	db	fávriar	201	a
I SICILIC	Jour	ue	ieviiei	201	O

Liste "E" Créances payables à l'actif

Polinex Plastiques inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
				Total:	

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif
Polinex Plastiques inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
	Тс	otal:			

19ième	jour	de	février	2016
	-			The same of the sa

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au Failli

Polinex Plastiques inc.

No	Description de la propriété, Nature du droit du Failli, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autro	Valeur de rachat	
NO		valeur (otale	nom, adresse	montant	ou surplus
	Total:				

19ième	jour	de	février	2016
		-		

Liste "H" Biens

Polinex Plastiques inc.

No Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1 Autres biens	Droits, titres et intérêts dans la poursuite contre Braiform Entreprises inc. 2850, rue Botham, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4S 1J1	\$0.00	\$1.00
	Total:	\$0.00	\$1.00



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Dossier n°:

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8),102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

Polinex Plastiques inc. (41-343920)

Créanci	er:	Téléphone :		
Adresse	e:	Télécopieur :		
	-	Courriel :		
Je certif	ie ce qui	suit:		
1.	Je suis l	e créancier du débiteur susnommé (ou je suis (préciser le poste ou la fonction), de (nom du créancier ou du représentant du créancier).		
2.	Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.			
3.	d'intention de toute cré	eur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis on ou, à défaut, de la proposition), soit le 19ième jour de février 2016, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de sance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces ives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)		
4.	Cochez	la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises		
	Ħ	Réclamation non garantie au montant de\$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi) En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et : ## Pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire) ## Pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.		
	Ħ	Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de\$ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)		
	п	Réclamation garantie au montant de\$ En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que		

vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.) Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de ___ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.) ☐ Réclamation d'un salarié au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de ______\$. Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de _ \$ (À compléter lorsque la proposition vise une ☐ Réclamation contre les administrateurs au montant de _ transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.) J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant) Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) Au meilleur de ma connaissance, □ je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) ou □ je ne suis pas lié (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai recus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles i'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.) (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.) Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

- prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant
- 🗖 Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité ayec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à	_(ville) cette	_(journée) de	(mois),	_(année)
Signature de Créancier ou un (Officier Autorisé	Témoin		

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie tell qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de dérations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire	e de la faillite (ou de la proposition, ou	de l'avis d'intention, ou l	e séquestre) de Polinex Plastiques inc. (dé	biteur)
Je,		(nom de créancier ou un officier autorisé), de (ville), ci		
dans l'affaire	susmentionnée, nomme		(nom de la personne nommée), de
	, mor	i fondé de pouvoir à tous	s égards dans l'affaire susmentionnée, sauf étant pas habilité à nommer un autre fondé	la réception de dividendes.
Date le	(jour) de	(mois).	(année), dans la ville de	(ville) dans la
province de	(province).	, , ,		(viiio), dano le
 Témoin	· ·		Créancier (personne physique)	
7 0.11.0.11			Oreanoler (personne priysique)	
			Créancier (personne morale)	····
		Par		
Témoin			Nom et titre du signataire autorisé	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Procur	ation	
•		t de voter, elle doit elle-même être	dument autorisé; e créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du Preuves de Réclamations	u créancier doit paraitre sur la procuration
Catta lista		-		
mentionnés	s. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faut	e de quoi il n'a pas droit de partag	ire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). e dans la distribution qui peut être opérée.	Veuillez vérifier chacun des points
Générale ●	La signature d'un Témoin est exigée.			
•	La réclamation doit être signée personnellement pa	ar l'individu qui complète la déclar	ation.	
•	Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout av Le montant sur le relevé de compte doit correspon	is ou toute correspondance concei dre au montant indiqué sur la prei	rnant la présente réclamation. Jve de réclamation.	
Paragraphe	e (1) de la Preuve de Réclamation			
•	Le créancier doit fournir la raison sociale complète Si l'individu qui complète la preuve de réclamation		doit inscrire sa position ou son titre.	
Paragraphe ●	(3) de la Preuve de Réclamation Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Pre numéro et le montant de tous les paiements ou cré	euve de Réclamation en incluant la edits. Un relevé de compte n'est pa	a date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous as complet s'il commence avec un solde d'ouverture.	les frais, incluant également la date, le
Paragraphe	(4) de la Preuve de Réclamation			
•	Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille an	nature particuliere de sa creance nexée le détail de chaque garanti	qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé d e, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou a	le celle-ci. autres détails à l'appui de sa réclamation,
•	et joindre les documents relatifs à la garantie.		raleur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de s	
Paragraphe	(5) de la Preuve de Réclamation			
•	En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur l appropriée.	la faillite et l'insolvabilité, tous les d	demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec	le débiteur, en cochant la phrase

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:

 Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;

 Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées ».